

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

Mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie, tant de manière générale que dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 actuelle.

Le projet met en œuvre un article de la loi relative au bien-être des travailleurs. Cet article prévoit qu'en cas d'épidémie ou de pandémie, le Roi peut déterminer des mesures de prévention spécifiques applicables dans les entreprises et institutions en vue de protéger le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

L'inclusion dans la loi d'un cadre structurel permettant de prendre des mesures de prévention spécifiques en situation d'urgence épidémique permettra ainsi une réponse plus rapide et plus proactive en cas d'épidémie ou de pandémie (future) et assurera que les employeurs et les travailleurs seront mieux préparés et sauront à quoi s'attendre.

Dans l'intervalle, la loi Pandémie du 14 août 2021 a été activée pour la crise sanitaire actuelle Covid-19. Étant donné que l'incidence des infections au sein de la population active est actuellement très élevée, il est recommandé, à ce stade de la crise sanitaire du Covid-19, de continuer à respecter scrupuleusement les mesures de prévention spécifiques sur le lieu de travail afin de permettre aux travailleurs de continuer à travailler dans des conditions sûres et saines et d'éviter autant que possible des foyers d'épidémie dans les entreprises.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be